

Déclaration préalable de travaux

Travaux concernés

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :








- construction nouvelle créant une **surface de plancher ou emprise au sol** supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une **surface de planchers** inférieure à 40m²,
- transformation de plus de 10m² de surface en **surface de plancher**,
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation).















Les règles d'urbanisme peuvent être différentes d'une commune à l'autre.
Vous devez vérifier en mairie.





Détail des travaux soumis à déclaration (hors sites classés, secteurs sauvegardés) :

Aménagements extérieurs

	Abris de jardin	Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	Un permis de construire pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Abris piscine	Déclaration préalable pour une hauteur inférieure à 1,8 m.	Un permis de construire pour une hauteur supérieure à 1,8 m.
	Arbre	Déclaration préalable pour abatage nécessaire avant construction.	
	Appentis	Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	Un permis de construire pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Barbecue	Déclaration préalable pour une surface de plus de 2 m ² en dur.	
	Châssis	Déclaration préalable pour une hauteur supérieure à 1,8 m et inférieure à 4m.	Un permis de construire pour une hauteur supérieure à 4 m ou très grande superficie (2000 m ²).
	Clôtures	Déclaration préalable pour certaines communes.	





	Haie	Déclaration préalable pour certaines communes.	
	Loggia	Déclaration préalable pour une surface de moins de 40 m ² .	Un permis de construire pour plus de 40 m ² .
	Loggia fermée	Déclaration préalable pour une surface de planchers de moins de 40 m ² .	Un permis de construire pour plus de 40 m ² .
	Patio	Déclaration préalable pour une surface de moins de 40 m ² .	Un permis de construire pour plus de 40 m ² .
	Piscine	Déclaration préalable pour un bassin de moins de 100 m ² .	Permis de construire pour bassin de plus de 100 m ² , ou couverte de plus de 1,8 m de haut.
	Préau	Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	Un permis de construire pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Pergola	Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	Un permis de construire pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Portail	Déclaration préalable pour certaines communes.	
	Pilier	Déclaration préalable pour certaines communes.	Permis de construire si supérieure à 12 m.
	Serre	Déclaration préalable pour une hauteur supérieure à 1,8 m et inférieure à 4m.	Un permis de construire pour une hauteur supérieure à 4 m ou très grande superficie (2000 m ²).
	Terrain	Déclaration préalable pour aménagement dans certaines communes ou modification reliefs (buttes, etc.)	
	Terrasse	Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m ² .	Un permis de construire pour plus de 20 m ² .

Energies

	Auvent solaire	Déclaration préalable pour une surface de moins de 40 m ² .	Un permis de construire pour plus de 40 m ² .
	Climatisation	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Citerne à gaz	Déclaration préalable	
	Éolienne	Déclaration préalable pour hauteur supérieur à 12 m et, dans certaines communes, pour toutes les éoliennes quel que soit la hauteur.	Permis de construire supérieur à 50 m, plus de 2 m ² de surface ou secteur sauvegardé/bâtiment historique).

	Eolienne	Déclaration préalable pour hauteur supérieur à 12 m et, dans certaines communes, pour toutes les éoliennes quelques soit la hauteur.	Permis de construire supérieur à 50 m, plus de 2 m ² de surface ou secteur sauvegardé/bâtiment historique).
	Eolienne de toit	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Lampadaire solaire	Déclaration préalable dans certaines communes.	
	Ligne électrique	Déclaration préalable tension inférieure à 63 000 Volts (63 KV).	Permis de construire si la tension est supérieure.
	Panneaux solaires de toit	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment dont la puissance est inférieure à 250 kW.	Permis de construire si la puissance est supérieure à 250 kW.
	Panneaux solaires sur terrain	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment dont la puissance est inférieure à 250 kW.	Permis de construire si la puissance est supérieure à 250 kW.
	Pavés solaires	Déclaration préalable pour certaines communes.	
	Pompe à chaleur	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Portail solaire	Déclaration préalable	
	Tuiles solaires	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Volets solaires	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	

Façade, ouvertures

	Baie vitrée	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Balcon	Déclaration préalable	
	Escalier extérieur	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	Un permis de construire pour plus de 20 m ² ou modification de structure.
	Façade	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	Permis de construire si modification importante de la structure du bâtiment (murs porteurs, charpente)



Fenêtre

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Gouttières

Déclaration préalable



Lucarne

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Œil de bœuf

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Ornements

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Parabole

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Peinture

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Persiennes

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Porte

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Ravalement

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Velux

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Vitraux

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Vitrine

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Volets

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Volets
















Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Volets
intérieurs

Déclaration préalable
car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.

Travaux de toiture

	Aération	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Antenne	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Charpente	Déclaration préalable	
	Cheminée	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Fenêtres	Déclaration préalable pour la modification de la fenêtre	Permis de construire pour la création d'une ouverture et pose d'une fenêtre car modification de la charpente.
	Combles	Déclaration préalable si création ou modification des ouvertures ou si plus de 10 m ² de surface sont transformées en surface utilisable (surface de plancher).	
	Eolienne de toit	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Fenêtre de toit de type « vélux »	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Girouette	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Gouttières	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Panneaux solaires	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Parabole	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Paratonnerre Parafoudre	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Toiture	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Tubage	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Tuiles solaires	Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment et puissance inférieure à 250 kW.	Permis de construire si la puissance est supérieure à 250 kW.



Velux

Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.



Volets solaires

Déclaration préalable car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.

Agrandir, aménager



Aménager

En construction...



Appentis

Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m². (ou 40 m² si accolé à un bâtiment existant)

Un permis de construire pour plus de 20 m². (ou 40 m² si accolé à un bâtiment existant)



Changement de destination

Déclaration préalable si pas d'autres travaux

Un permis de construire pour des travaux en plus du changement de destination.



Charpente

En construction....



Combles

Déclaration préalable si création ou modification des ouvertures ou si plus de 10 m² de surface sont transformées en surface utilisable (surface de plancher).



Extension

Déclaration préalable pour une surface de plancher de moins de 40 m².

Un permis de construire pour plus de 40 m².



Garage

Déclaration préalable pour une surface de moins de 20 m². (ou 40 m² si accolé à un bâtiment existant)

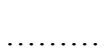
Un permis de construire pour plus de 20 m². (ou 40 m² si accolé à un bâtiment existant)



Loggia

Déclaration préalable pour une surface de moins de 40 m².

Un permis de construire pour plus de 40 m².



Loggia fermée

Déclaration préalable pour une surface de planchers de moins de 40 m².

Un permis de construire pour plus de 40 m².



Mobil home

En construction....



Mur

Déclaration préalable supérieur à 2 m de haut et pour tous les murs en limites de propriété dans certaines communes.

Construction d'un mur de bâtiment, un permis de construire est nécessaire.



Patio

Déclaration préalable pour une surface de moins de 40 m².

Un permis de construire pour plus de 420 m².



Terrasse

Déclaration préalable pour une terrasse surélevée pour une surface de moins de 20 m². (sont exemptées la terrasse de plain-pied)

Un permis de construire terrasse surélevé pour plus de 20 m².



Véranda

Déclaration préalable pour une surface de planchers de moins de 40 m².

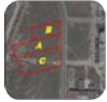
Un permis de construire pour plus de 40 m².

Autres



Camping

En construction....



Division de terrain

Déclaration préalable si la division n'entraîne pas de travaux.

Permis de construire si la division entraîne des travaux.



Ligne électrique

Déclaration préalable tension inférieure à 63 000 Volts (63 KV).

Permis de construire si la tension est supérieure.



Mobil home

En construction....



Parking

En construction....



Pylône

Déclaration préalable si supérieur à 12 m. Pour certaines communes, tous les pylônes, même moins de 12 mètres de haut.